

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00970

Numéro SIREN : 531 192 177

Nom ou dénomination : AB EXPERTISES ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2018 sous le numéro de dépôt 2496

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CABINET LOYEZ
235 boulevard Clemenceau
59700 Marcq en Baroeul

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : AB EXPERTISES ET ASSOCIES

Numéro RCS : 531 192 177

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2011B00970

Adresse : parc d'Activités du Mélantois rue des Séquoias
59810 Lesquin

Numéro du Dépôt : 2018R002496 (2018 3298) Date du dépôt : 24/01/2018

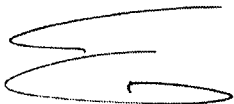
1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 29/12/2017

1 - Décision : Changement de commissaire aux comptes titulaire

Délivré à Lille Métropole le 5 février 2018

Le Greffier,



24 JAN

AB EXPERTISES ET ASSOCIES
Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €
Siège social : rue des Séquoias Parc d'activités du Mélantois
59810 LESQUIN
531 192 177 RCS LILLE METROPOLE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRE DE
L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 décembre, à dix heures, la société CEDEA HOLDING & ASSOCIES représentée par Monsieur Thierry HENKIN et Grégory STACH, agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société AB EXPERTISES ET ASSOCIES, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- l'ordonnance de prorogation de délai de la réunion,
- le rapport de gestion,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis l'associée unique déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes, au siège social, dans le délai convenu.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

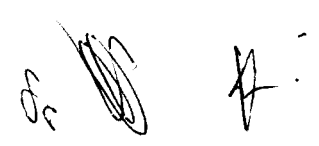
- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Examen des mandats des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités,
- Questions diverses.

.../...

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte que les mandats de Monsieur François FINET, commissaire aux comptes titulaire, et du cabinet PETIT DARQUE, commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion.

L'associée unique décide ne pas renouveler leurs mandats, et désigne :



- Le CABINET R.G., domicilié 672 rue des Aulnois 59230 SAINT AMAND LES EAUX,

En qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes clos en 2023.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

.../...

Le président

